

**19/06/2021**

**Questions posées par une habitante d'Osselle.**

**Les réponses apportées par la mairie sont en rose.**

- Pourquoi à Osselle ?

Suite à une étude, c'est la zone située sur Osselle qui s'avère être la mieux placée pour améliorer la couverture 4G téléphonique ; elle est en effet localisée entre les pylônes d'Abbans-Dessus et de Saint-Vit.

- Quels autres pylônes de télécommunication peut-on voir dans le secteur ?

Abbans-Dessus et Saint-Vit.

- Qu'appellez-vous intégré dans l'environnement boisé ?

La zone définie est à proximité de la forêt donc les arbres masqueront en partie le pylône.

- Quelle sera la puissance de l'antenne ?

La puissance respectera les conditions de l'ANFR.

- Faut-il une demande de PC ?

Non, il faut une Déclaration Préalable.

- Peut-on demander avant l'installation, une simulation de l'exposition du public aux ondes émises ?

Non, les ondes émises seront conformes à la réglementation nationale.

- Quelle information sera faite aux habitants du village ?

L'information a été donnée dans les dernières Nouvelles d'Osselle-Routelle et tous les documents (dont le compte-rendu de la réunion élus/architecte en charge du projet) sont sur notre site internet et consultables en mairie.

- Le terrain communal qui a été choisi sera-t-il en location ou acheté par l'exploitant ?

Le terrain sera loué pour une durée de 12 ans avec le versement d'un loyer annuel.

Dernière remarque :

- Dommage qu'on ne connaisse pas la puissance de l'antenne, je me doute qu'elle sera conforme aux prescriptions de l'ANFR, donc inférieure à 5 watts puisque vous dites qu'il n'y a pas de demande de PC ? c'est ce que j'ai compris en lisant les documents qui sont sur le site de la commune.